

**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU
MARDI 31 JANVIER 2023
DÉLIBÉRATION n°CA-2023-005**

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-1 à L.712-3,
Vu les statuts de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines,
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'UVSQ,
Vu l'avis de la CFVU du 17 janvier 2023,*

Considérant que 33 membres sur les 36 membres ayant voix délibérative étaient présents ou représentés, que dès lors le quorum était atteint,

Article unique :

- ☞ **Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité** le correctif des capacités d'accueil du master mention « Management et administration des entreprises » (accrédité UVSQ) pour l'année 2023-2024.
Cf. Annexe

Membres présents : 24
Membres représentés : 09

Pour : 29
Contre : 00
Abstention : 04

**Le Président de l'université de
Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines**



16 FEV. 2023

Délibération affichée le **16 FEV. 2023** au siège de l'Université pour une période de deux mois.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours administratif gracieux devant le président de l'université à compter de la date d'affichage de la présente décision,
- soit d'un recours contentieux adressé au Tribunal administratif de Versailles, ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr